



**PORTRAIT**  
**MULTIRESTAURATION MÉDITERRANÉE :**  
**QUAND LA CUISINE JOUE COLLECTIF**  
 PAGE 10

**ZOOM**  
**CENTRALE DE MOBILITÉ :**  
**POUR RÉDUIRE**  
**LES DISTANCES VERS**  
**L'EMPLOI**  
 PAGE 11

**LA LETTRE D'INFORMATION**  
**DES ACTEURS DES ZONES FRANCHES URBAINES**

**N°9**  
 OCTOBRE 2011

# ZFU

MARSEILLE PROVENCE  
**MÉTROPOLE**



## DOSSIER

# prorogation : les ZFU mobilisées

**31.12**  
**2011**

ET APRÈS ?

ensemble  
 pour l'avenir des ZFU  
 Mobilisons-nous pour leur prorogation

Forum national

Zones  
 franches  
 urbaines



## EDITO



**Mobilisés  
et vigilants**

Le gouvernement a annoncé cet été qu'il étudiait la prorogation du dispositif ZFU dans le cadre de la prochaine loi de finances. C'est une première avancée qui doit nous encourager à poursuivre notre mobilisation, tout en demeurant extrêmement vigilants sur les modalités de cette prorogation.

Ainsi, l'hypothèse envisagée d'une prolongation jusqu'en 2014 n'est pas recevable. Les nombreux acteurs des zones franches urbaines qui se sont exprimés le 6 juin dernier à Marseille à l'occasion du Forum National des ZFU que nous avons organisé, l'ont bien souligné. La réussite du dispositif repose sur une prise en compte effective des réalités opérationnelles des entreprises et des investisseurs, dont l'engagement à long terme est indispensable. Il est donc impératif que la prorogation se fasse sur une durée minimale de cinq ans.

Par ailleurs, concernant le déplaçonnement des exonérations sociales, il nous semble indispensable de revenir au dispositif d'origine pratiqué avant 2009. Une exonération à taux plein, applicable seulement aux plus bas revenus, va à l'encontre des objectifs de mixité sociale assignés au dispositif et limite clairement l'arrivée d'entreprises à potentiel d'emplois qualifiés sur ces territoires.

Nous restons donc mobilisés et vigilants afin que nos ZFU restent attractives et dynamiques.

**Eugène Caselli**  
Président de la Communauté urbaine  
Marseille Provence Métropole

# prorogation annoncée du dispositif ZFU OUI, MAIS...

Le 13 juillet dernier, le ministre de la Ville Maurice Leroy, indiquait qu'il allait demander au Premier ministre d'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2012 la prorogation du dispositif des ZFU jusqu'au 31 décembre 2014. Une annonce perçue comme une première victoire pour les centaines d'élus locaux et nationaux de tous bords, chefs d'entreprises et acteurs du monde économique et social mobilisés pour un maintien du dispositif. Mais tous soulignent cependant la nécessité de rester mobilisés afin que cette prorogation soit au moins de cinq ans. Et qu'elle ne soit pas assortie de dispositions qui en supprimeraient l'efficacité économique et sociale.

En juin dernier, Marseille accueillait le Forum national des zones franches urbaines. Quelque 300 élus locaux et nationaux de tous bords politiques, chefs d'entreprises et acteurs du monde économique et social ont plaidé à cette occasion pour la prorogation du dispositif ZFU au-delà du 31 décembre 2011. Point de départ d'un « Tour de France des ZFU » qui s'est déroulé tout au long de l'été, ce forum s'est conclu par la signature d'une « Déclaration commune » exprimant l'engagement des collectivités locales comportant une ZFU en faveur de la poursuite du dispositif.

Le 13 juillet, Eric Raoult, président du groupe de travail sur l'avenir des ZFU a remis au ministre de la Ville, Maurice Leroy, un rapport « ZFU, développement économique et emploi dans les quartiers » proposant trois hypothèses :

- une reconduction du dispositif à l'identique,
- la mise en place d'un dispositif rénové avec notamment un relèvement de la clause d'embauche des salariés issus des zones urbaines sensibles (ZUS), qui serait portée à un salarié sur deux pour toutes les entreprises bénéficiaires (contre un sur trois selon la loi en vigueur),
- un ciblage des exonérations de

charges sociales sur les jeunes en instituant des « emplois francs ».

A cette occasion, Maurice Leroy a indiqué qu'il proposerait au Premier ministre d'inscrire dans la prochaine loi de finances, une prorogation du dispositif jusqu'en 2014 ; en précisant toutefois qu'il travaillait sur un certain nombre de dispositions nouvelles comme le relèvement de la clause d'embauche des salariés issus des ZUS (zones urbaines sensibles). Une annonce prudemment accueillie par les acteurs du collectif de défense des ZFU qui plaident pour une reconduction pure et simple pour au moins cinq ans. Tous soulignent une avancée et un début de prise en compte de leurs propositions, mais pour ajouter aussitôt que le compte n'y est pas. Ainsi, Yann Airaud, le président d'Entrepreneurs en Zone Franche 13 (EZF 13), qui rassemble des entreprises des ZFU de Marseille, parle d'une bonne nouvelle en ce qui concerne la prorogation du dispositif, mais confie que la modification du seuil d'embauche lui pose problème. « Contrairement aux entreprises de pure main-d'œuvre, toutes celles qui évoluent dans le secteur des nouvelles technologies auront du mal à trouver autant de compétences sur place ». Quant à la Fédération Nationale des

Associations d'Entrepreneurs en Zone Urbaine Sensible (FNAE-ZUS), elle note que la durée limitée à trois années et les nouvelles contraintes annoncées « constituent des éléments autodestructeurs du principe même des zones franches urbaines tel que voulu par le pacte de relance pour la Ville ». La FNAE-ZUS préconise donc une pérennisation du dispositif pour une durée minimum de cinq ans, le retour aux conditions d'exonération telles qu'elles prévalaient avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et un engagement de l'Etat de ne pas modifier les règles en cours de déroulement des dispositifs.

## Le Tour de France des ZFU : arrivée le 17 octobre

Commencé à Marseille le 6 juin avec le Forum National des zones franches urbaines et après plusieurs étapes dans des villes concernées par le dispositif, le Tour de France des ZFU devrait connaître un nouveau point d'orgue le 17 octobre prochain dans le département de Seine-St-Denis, qui compte dix zones franches urbaines. La FNAE-ZUS et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Seine-Saint-Denis organisent en effet une après-midi de mobilisation en présence des entreprises implantées en ZFU ainsi que des élus locaux et nationaux. Au programme : une présentation par Eric Raoult de son rapport et une table-ronde sur la réussite de ces territoires. Cette manifestation, qui vient en écho du Forum du 6 juin à Marseille, a reçu l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et de son président Jacques Pfister.

## TÉMOIGNAGES RECUEILLIS LORS DU FORUM NATIONAL DU 6 JUIN À MARSEILLE



**Arnaud Verspieren**

Adjoint aux affaires économiques de Roubaix et conseiller communautaire de Lille Métropole (Nord).

Roubaix est une ville de 100 000 habitants au cœur d'une agglomération qui en rassemble plus d'un million. Grand

centre industriel historiquement organisé autour du textile et de la vente par correspondance, la ville a beaucoup souffert du recul de ces activités. Le taux de chômage a atteint jusqu'à 30% de la population active dans les années 90 et il est encore aujourd'hui de 23%. Créée en 1997, renforcée en 2006, la ZFU de Roubaix recouvre plus d'un quart du territoire de la ville, dont le centre-ville. « Depuis 1997, 5 000 emplois ont été créés en ZFU, explique Arnaud Verspieren. La Communauté urbaine a beaucoup investi dans la rénovation du centre-ville et les transports. Le dispositif ZFU s'inscrit dans cette dynamique de renouvellement urbain en mobilisant des financements privés qui ont permis d'accompagner les efforts des collectivités et de l'Etat. Nous ne pouvons envisager l'arrêt de ce dispositif, surtout après les années difficiles que viennent de subir les PME du secteur. Cela marquerait un coup d'arrêt dramatique pour la redynamisation de ville ».

**Gilles Pirman**

Président de la Communauté de communes du Sénonais et Maire de St-Clément (Yonne).



« Le dispositif ZFU n'est pas toujours la raison numéro un de l'implantation d'une entreprise, mais c'est un outil supplémentaire qui vient au bon moment pour appuyer les efforts d'aménagements réalisés par les collectivités. Surtout après cette période de crise que nous venons de connaître ».

## PROROGATION : OUI, MAIS...

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS  
LORS DU FORUM NATIONAL  
DU 6 JUIN À MARSEILLE  
(SUITE)



**Daniel Paris**

Maire de Sens (Yonne)

Créée en 2006, la ZFU de Sens couvre un tiers du territoire de la commune. La ville qui compte 30 000 habitants, profite de l'attractivité de l'Île de France avec 26 allers-retours quotidiens vers Paris. « La création de la ZFU s'inscrit dans une stratégie de mixité entreprises/habitat au sein de la ZUS. Nous avons commencé par l'aménagement de locaux pour accueillir les jeunes entrepreneurs, un parc d'entreprises a été créé (bâti porté par la Caisse des Dépôts) et cela a servi d'amorce pour les investisseurs. La pépinière installée par la CCI a été remplie en trois mois et un hôtel d'entreprises a été créé. Une école de gestion de commerce a été mise en place pour répondre au déficit de formation important de la population de la ZUS dont un tiers n'a aucun diplôme. Mais nous avons aussi besoin de temps pour que la dynamique prenne de l'ampleur. D'autres projets privés sont programmés, notamment un important projet visant à développer l'offre commerciale. Si le dispositif est arrêté, la dynamique sera stoppée et les effets économiques et sociaux seraient désastreux. »



**Maurice Charrier**

Vice-président de la Communauté urbaine du Grand Lyon (Rhône).

Le Grand Lyon compte sept ZFU sur son territoire. Pour Maurice Charrier, non seulement il ne faut pas abandonner le dispositif ZFU, mais il convient même de l'améliorer. Il donne pour cela cinq pistes : « Si l'on veut que le dispositif soit efficace, il faut l'intégrer dans un projet de développement plus global qui intègre la dimension sociale, la gestion du foncier, des transports et des services publics. Si le dispositif est national, son pilotage doit être local ; ce doit être le fruit d'un partenariat étroit entre les collectivités, l'Etat, les bailleurs, le service public de l'emploi, les chambres consulaires... Il faut que ce partenariat fonctionne pour que les entreprises qui s'installent en ZFU survivent et restent sur ces territoires. Car il est important pour que la « greffe » prenne, que les conditions favorables soient réunies. Cela passe par des aménagements, mais aussi par un travail avec la population des secteurs concernés. Enfin, pour les PME et les TPE, il est important de promouvoir des projets structurants dédiés, des locaux et des soutiens au développement de nouvelles filières ».



**Alexis Villemin**

Directeur des Grands projets à la mairie de Toulon (Var)

« Avant le classement du centre ville en ZFU, seulement une boutique sur deux qui fermait faisait l'objet d'un projet de reprise. Aujourd'hui, lorsqu'une boutique ferme, nous avons au minimum deux bons projets d'ouverture. Nous constatons une vraie dynamique depuis 2006, date de la création de la ZFU. Il ne faut pas considérer les avantages du dispositif comme une charge, mais comme un investissement dans le développement économique, urbain et social des quartiers les plus sensibles. Cet investissement a des retours concrets y compris du point de vue des recettes fiscales, notamment par le développement des versements de TVA ».



**Daniel Beaupère**

Vice-président Insertion et Mission Locale d'Amiens Métropole (Somme)

Créée en 1997, la ZFU d'Amiens Métropole s'étend sur 150 ha ; elle compte plus de 15 000 habitants et trois quartiers en Zone Urbaine Sensible. « La ZFU constitue un levier efficace pour l'installation d'entreprises et pour favoriser l'investissement privé. Ce dispositif participe de la mobilisation publique pour le développement urbain, social et économique de ces quartiers. Sa fin serait un très mauvais signal envoyé à tous les acteurs, privés ou publics, qui sont engagés dans cette mobilisation ».

## PROROGATION : OUI, MAIS...



### ILS ONT SIGNÉ POUR LA PROROGATION DES ZFU

A l'invitation d'Eugène CASELLI, Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, de Jean-Claude GAUDIN Ancien Ministre, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône et de Jacques MURA, Président de la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs ZUS, les élus présents à Marseille le 6 juin ont signé solennellement la « Déclaration commune » pour la prorogation des zones franches urbaines.

Parmi les signataires présents sur la photo (de gauche à droite) : Gilles Pirman, Président de la Communauté de communes du Sénonais et Maire de St-Clément, Arnaud Vespieren, Adjoint aux affaires économiques et conseiller communautaire de Roubaix, Maurice Charrier, Vice-président de la Communauté urbaine du Grand Lyon, Michèle Trégan, Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, déléguée à l'emploi, Hélène Audibert, Adjointe au Maire de Toulon, Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin, Daniel Paris, Maire de Sens, Daniel Beaupère, Vice-président Insertion et Mission Locale d'Amiens Métropole, Marie-Josée Roig, Députée-maire d'Avignon, Abderrahmane Djellal, Adjoint au Maire de Grenoble, Sylvie Andrieux, Députée des Bouches-du-Rhône, Roland Blum, Député, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Marseille, Yann Airaud, président d'EZF, Jean-Luc Blanc, Vice-président de la CCIMP.

### TOUJOURS PLUS MOBILISÉS

Depuis le 6 juin, de nouveaux soutiens se sont manifestés. Au 23 septembre 2011, 47 élus avaient signé la Déclaration commune. Parmi eux, se trouvent Jean-Marc Ayrault, Président de Nantes Métropole, Pierre Cohen, Député maire de Toulouse, Jean-François Copé, Maire de Meaux, Michel Destot, Député maire de Grenoble, Christian Estrosi, Président de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, Hubert Falco, Maire de Toulon, Valérie Fourneyron, Députée-maire de Rouen, Jacques Pfister, Président de la CCIMP, Emmanuel Valls, Maire d'Evry ou René Vandierendonck, Maire de Roubaix, Vice-président de la Communauté urbaine de Lille.

À ce jour, 44 zones franches urbaines ont intégré le collectif de mobilisation pour l'avenir des ZFU ; elles représentent au total 62 collectivités.

### DÉCLARATION COMMUNE POUR LA PROROGATION DES ZFU

(EXTRAITS)

Les signataires demandent à l'Etat de :

- pérenniser ce dispositif qui a fait ses preuves en prorogeant les ZFU au-delà du 31 décembre 2011, avec une période minimale de cinq ans ;
- déplaçonner les exonérations de cotisations sociales patronales ;
- capitaliser sur des modèles locaux de gouvernance réussis, afin d'évaluer le dispositif ZFU dans son ensemble et en continu.

Les collectivités territoriales et partenaires signataires s'engagent, de leur côté, à :

- poursuivre et développer une stratégie globale de développement économique, social et urbain pour ces quartiers ;
- contribuer à l'articulation et à l'optimisation des outils mis en place pour l'emploi, l'insertion et la rénovation urbaine, avec une attention particulière portée sur les jeunes et leur relation avec le monde de l'entreprise.

CONTACT **Marie José Garcia**  
04 95 09 50 15  
marie-jose.garcia@marseille-provence.fr

ILS BOUGENT

ZFU NORD LITTORAL

ALLIA SERVICES PRO

Déjà gérant d'Allia services, toute jeune société de services à la personne, Didier Ballandras a créé avec ses deux associés, sa petite sœur « Allia services pro », à destination des entreprises. Née en juin dernier, cette dernière propose deux services : ménage et nettoyage des bureaux, mais aussi centre de formation pour l'accompagnement, l'optimisation et la réorientation professionnelle. Installées au 21, rue Gaston Castel dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, ces deux sociétés emploient trois salariés. **Didier Ballandras**  
04 91 69 29 02  
contact@alliaservices.com

CABINET D'AVOCATS

Fondé en 1973, le cabinet d'avocats Bollet et associés est spécialisé en droit des affaires, (droit commercial, droit des sociétés et droit social...).



Installé depuis sa création place Félix Baret, il a aménagé en janvier 2011 dans 500 m<sup>2</sup> de bureaux au 4, rue Gaston Castel dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il y rassemble aujourd'hui 21 personnes : 7 associés, 7 salariés et 7 collaborateurs. **Yves Armenak**  
04 96 11 21 60  
bollet@scpbollet.fr

CONNECTED LANGUAGE SERVICES

Anciennement implantée à Ponant Littoral, cette société de traduction, interprétation et formations linguistiques occupe désormais des locaux plus grands au 21, rue Gaston Castel où elle a installé une salle de formation équipée. Avec un effectif de quatre permanents, elle propose aux entreprises des formations professionnelles en langues (anglais, français langue étrangère, espagnol et arabe) et du coaching et accompagnement spécialisé en anglais (animation de réunion, négociation commerciale...).

**Gabriel Kara**  
04 91 60 62 10  
formation@connected-services.net

ACCOPLAS

# L'art plastique

Fabricant, distributeur et poseur de fermetures en PVC et alu, Accoplas emploie aujourd'hui 80 salariés et envisage de regrouper ses deux sites marseillais chemin de Sainte-Marthe dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.



LAURENT BORDONARO, JEAN-MARIE FOURNIER (PDG), GEORGES CANADELL, ET NICOLAS PECH

C'est en 1962 que Louis Fournier, descendant d'une famille de savonniers et diplômé d'HEC, devient directeur commercial d'une petite serrurerie marseillaise qu'il va bientôt reprendre à son compte. Quelques années plus tard, en 1970, la société prend le nom d'Accoplas comme « ACCordéon PLAsTique », un nouveau concept qu'elle a mis au point : des volets pliants en accordéon, fabriqués à base de profilés plastiques. Un produit pratique et économique qui va permettre à la société de prospérer en surfant sur l'explosion du logement social. Quarante ans plus tard, Accoplas est dirigée par le fils de Louis Fournier et deux de ses deux principaux collaborateurs, messieurs Bordonaro et Pech. « Cette

filiation confère à l'entreprise un fort caractère familial », confie Jean-Marie Fournier.

Sous l'impulsion de son fondateur, cette entreprise familiale n'a cessé d'innover et de développer de nouveaux produits PVC : premières portes de placard en PVC, premiers volets battants en PVC ou encore les premiers panneaux coulissants en façade pour ne citer que quelques exemples. « Nous poursuivons cette démarche innovante, explique son PDG, avec la fabrication de PVC sans plomb ou encore les premiers panneaux coulissants en façades, entièrement démontables de l'intérieur ».

Aujourd'hui, Accoplas emploie 80 personnes pour un

CA de 16 M€ et réalise toujours une part importante de son activité avec la rénovation de logements sociaux dans toute la France. Implantée sur ses deux sites historiques à la Delorme et chemin de Sainte-Marthe, elle souhaiterait rassembler ses installations sur un seul et même point, chemin de Sainte-Marthe. « Ce projet de regroupement, avec la construction d'un bâtiment d'au moins 1 600 m<sup>2</sup>, est avant tout un projet de modernisation et de rationalisation de notre outil de production. Il s'inscrit dans une perspective de développement qui nous permettrait d'augmenter notre activité de près de 50 % ce qui, en terme d'effectifs, nous ferait passer à une centaine de personnes ».

CONTACT **Jean-Marie Fournier**  
04 91 03 39 39  
jm.fournier@accoplas.fr

KING MOTO

# un village deux roues qui ne perd pas le Nord

Pari gagnant pour Hubert Valayer qui a choisi de créer la première concession motos/scooters dans le secteur du Nord de Marseille, à Cap Pinède.



HUBERT VALAYER

Quand il décide au printemps 2009 de créer un nouvel espace de vente et de réparation pour motos et scooters à Marseille, Hubert Valayer bouscule les habitudes et les idées reçues : il n'installera pas sa concession sur le Cours Lieutaud, mais dans le secteur Nord. « Jusqu'à présent, il n'y avait pas de concessionnaire moto sur Marseille Nord, explique-t-il. Tout le monde, et surtout mes confrères du Cours Lieutaud, m'ont dit que c'était une idée totalement saugrenue, que j'aurai des problèmes dans le quartier, que l'environnement ne s'y prêtait pas, que j'aurai du mal à trouver du personnel, etc. ». Mais il en faut davantage pour décourager ce passionné qui ne manque pas d'expérience puisqu'il a cédé, un an plus tôt, la concession Yamaha qu'il avait développée avec succès à Grasse (06) durant huit ans. Hubert Valayer acquiert donc les locaux d'une ancienne concession Opel et les trans-

forme, moyennant d'importants travaux, en magasin et garage motos. La nouvelle concession Honda pour les 13, 14, 15 et 16<sup>e</sup> arrondissements ouvrira finalement ses portes avenue du Cap Pinède en mars 2010 avec sept personnes. Quelques mois plus tard, Hubert Valayer sort une nouvelle fois des sentiers battus en créant le concept de multi-concessions sur un même espace. « Nous avons ouvert, dans le même bâtiment, une concession Piaggio groupe (marques Piaggio, Vespa, Gilera, Aprilia et Moto Guzzi) et nous venons d'inaugurer, en août dernier, une concession MBK ». Chacune de ces

marques est exploitée par une société filiale dédiée, afin de garantir l'exclusivité. Fin 2010, neuf mois seulement après son ouverture, King Moto affichait un CA de 2,7 M€ et avait recruté six personnes supplémentaires, dont plusieurs issues des quartiers en ZFU. « Non seulement nous n'avons aucun regret, mais nous sommes très satisfaits de ce choix d'implantation qui nous permet de présenter aujourd'hui la plus grande concession motos/scooters de Marseille intra-muros. Nous attendons que la mise en place d'Euromed 2 contribue à accélérer la rénovation du quartier ».

CONTACT **Hubert Valayer**  
04 96 16 00 00  
hubert.valayer@kingmoto.fr

ILS BOUGENT

ZFU 14<sup>e</sup> ET 15<sup>e</sup> SUD



B.E. EYSERIC ENVIRONNEMENT

Précédemment installé à Simiane Collongue, le bureau d'études Eysseric Environnement, spécialisé en traitement et gestion de l'eau et assainissement, a construit ses nouveaux locaux en ZFU 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Sud, au 51, traverse du moulin à vent à la Cabucelle. Quatre ingénieurs sont concernés par ce déménagement. **Julia Eysseric**  
06 73 47 21 11  
julia.eysseric@aliceadsl.fr

SAC DE BILLES

Créé en 1976, ce commerce d'habillement, bazar et jouets était installé depuis, rue du tapis vert dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille. En décembre 2010, la société Sac de billes a choisi la seconde zone franche urbaine pour y localiser son siège et ses entrepôts. Son jeune patron a construit un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> situé au 6 et 8, Bd Sébastien Lai dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, qu'il partage avec la coopérative « Coop ». Au total, la société emploie 13 personnes, dont 6 sur place en ZFU. **M. Amram**  
04 91 90 66 23  
sacdebilles@sacdebilles-licences.fr

ÉTUDE D'HUISSIERS

Depuis février 2011, la SCP Bruguière, Saffon, Mascaret, Fornelli, Saglietti est installée au 71 Bd Oddo, où elle vient de réhabiliter une ancienne bergerie de 800 m<sup>2</sup>. Créée il y a 25 ans, cette étude d'huissiers a passé 12 ans rue Montgrand avant de faire le choix de la zone franche urbaine. Aujourd'hui, l'étude compte 15 salariés. **04 96 11 13 13**

CENTRE D'AFFAIRES À SAINT JOSEPH

Propriétaire d'une carrosserie familiale située Place de la Rotonde à Saint Joseph dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, Philippe Pomarès vient de la réhabiliter entièrement pour en faire un centre d'affaires, opérationnel depuis juillet 2011. **Philippe Pomarès ou Nathalie Fouquet**  
06 69 95 14 14  
n.fouquet@krings.com

Clubs ambition

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emplois de moins de 30 ans, issus des zones urbaines sensibles : c'est l'objectif des Clubs ambitions conduits par Pôle emploi. Après celui de Mourepiane lancé début 2010, un nouveau Club ambition vient de démarrer au Pôle emploi Carré Gabriel. Le principe : un accompagnement intensif pendant trois mois de type coaching, avec une action collective en petit groupe sur les techniques de recherche d'emploi, des entretiens individuels avec un animateur dédié et un accès privilégié à tous les services de Pôle emploi. Les jeunes concernés peuvent ainsi bénéficier du fichier entreprises pôle emploi pour une recherche ciblée. A Mourepiane, 39 jeunes sont actuellement engagés et bénéficient du Club ; 25 ont été embauchés : 12 en contrat de plus de 6 mois (dont 4 en CDI) et 13 en CDD de moins de 6 mois.

Informations auprès des deux Pôles emploi spécifiques ZFU : 04 91 09 13 86 (Mourepiane) et 04 91 10 30 42 (Carré Gabriel).

Inscrivez-vous !

L'édition 2011 du Forum emploi Marseille-Nord Zones franches urbaines est annoncée pour le 17 novembre. Organisé par la Maison de l'emploi de Marseille, Pôle emploi Paca, la Communauté urbaine MPM et leurs partenaires, ce forum aura lieu comme l'an dernier à l'école de la 2ème chance. Objectif affiché : la mise en relation des demandeurs d'emplois et des entreprises implantées dans les ZFU de Marseille et plus largement dans les territoires du Nord de la ville. L'an dernier, 195 recrutements ont été réalisés grâce aux 55 entreprises présentes.

Chef d'entreprises, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour cette 5<sup>e</sup> édition du 17 novembre 2011 auprès de La Sud Compagnie au 04 91 59 84 94 ([www.forumemploi-marseillenord.fr](http://www.forumemploi-marseillenord.fr))

CANE surfe sur le web

Fort de sa nouvelle organisation et de ses nouveaux locaux (lire notre journal ZFU N° 8), Cap au Nord Entreprendre dispose maintenant de son site internet : [www.capaunord.fr](http://www.capaunord.fr). Lancé en septembre dernier, ce site d'échanges pour les entreprises regroupe les informations et les actualités du réseau Arnavant et Entrepreneurs en Zone Franche. Un pas de plus dans l'alliance entre ces deux réseaux d'entreprises qui font vivre le Nord de Marseille.

Contact : 04 91 02 83 03



Pôle emploi vous informe

L'agence Pôle emploi de Mourepiane a publié, en juin 2011, sa première lettre d'information intitulée « Pôle emploi Express ». Réalisée entièrement en interne, cette newsletter bimestrielle est envoyée aux 2 700 entreprises de la ZFU Nord Littoral dans les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements. Au recto, elle propose des informations générales sur l'offre de service Pôle emploi, les mesures incitatives pour l'emploi et des actualités spécifiques pour les entreprises ; au verso, vous y trouverez une série de candidatures éligibles en ZFU, sous forme de mini-profil. Le second numéro est annoncé pour fin septembre avec en « Une » le Forum emploi du 17 novembre prochain.

Informations : Marilyne Debard au 04 91 09 13 86.

MPM investit au Bd Moretti

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole vient d'acheter cet été une parcelle de 550 m<sup>2</sup> au 29-31 bd Charles Moretti dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Un emplacement stratégique au cœur du pôle d'activité Moretti, à proximité immédiate de Station Alexandre et de Pôle emploi, qui va permettre de libérer l'accessibilité du secteur. Fortement mobilisée sur ce territoire, MPM engage des démolitions pour y implanter à court terme un parking, en attendant une réflexion plus globale sur la restructuration à venir de l'ensemble du pôle.

MICRO CRÈCHE INTER-ENTREPRISES

« au Pays de Floriane » en toute franchise

Après 27 années de carrière dans un grand groupe hôtelier, Alain Bonnet a choisi de se lancer dans l'accueil de la petite enfance avec l'ouverture, sous franchise, d'une micro crèche inter-entreprises en zone franche urbaine... enfin presque.

En août 2009, Alain Bonnet apprend qu'il va devoir quitter le groupe Accor où il vient de passer près de trois décennies. Une carrière durant laquelle il a dirigé plusieurs hôtels à Marseille, travaillé à la direction des ressources humaines d'Ibis et géré la centrale de réservation officielle pour l'hôtellerie régionale lors des coupes du monde de football et de rugby. « J'ai eu des appels du pied pour rejoindre d'autres groupes hôteliers, confie-t-il, mais finalement j'ai préféré changer complètement d'univers. Je suis allé au salon de la franchise où j'ai rencontré quelqu'un qui travaillait dans le secteur de la petite enfance et l'idée a commencé à faire son chemin ».

Alain Bonnet se renseigne alors sur ce secteur d'activité nouveau pour lui et découvre, très vite, un milieu très règlementé. « J'avais une expertise de gestionnaire, de manager, mais pour ce qui est de la petite enfance, mes connaissances étaient insuffisantes pour promouvoir

un projet de qualité. J'ai donc décidé de m'associer avec des professionnels qui pouvaient m'apporter ce savoir-faire ». Début 2010, il prend contact avec « La part de rêve » qui gère déjà seize crèches en France dont plusieurs dans le sud-est. La société

quelles quelques places seront ouvertes. Nos principaux atouts sont un taux d'encadrement important, avec deux personnes dès le premier enfant et quatre personnes qualifiées pour dix enfants, un lieu sécurisé, des places de parking et une amplitude horaire



a justement un projet de micro crèche inter-entreprises (jusqu'à dix enfants) sur le site d'Acropolis, Bd de la Madrague Ville. Il décide donc de reprendre le projet et signe le contrat de franchise l'été dernier. Entre-temps, il découvre que si le secteur est bien en ZFU, en revanche, la parcelle sur laquelle est situé son local est hors du périmètre. Il poursuit malgré tout l'aventure. « J'ai trouvé ce concept de micro crèche inter-entreprises très intéressant. Il y avait des entreprises intéressées et surtout beaucoup de familles du secteur, aux-

adaptée et modulable en fonction des contraintes des entreprises, y compris le samedi ». Baptisée « Au pays de Floriane », la nouvelle crèche comprend notamment un espace accueil, une laverie, une biberonnerie, une salle d'activité, une aire de jeu dans la cour et deux dortoirs. Elle a ouvert ses portes fin mars et compte aujourd'hui quatre salariés. Elle accueille déjà dix sept enfants dans ses locaux, dont certains à temps partiel.



ALAIN BONNET

CONTACT Au pays de Floriane  
04 91 58 64 26  
06 14 63 93 61  
[alain.bonnet@lapartdereve.com](mailto:alain.bonnet@lapartdereve.com)

MULTI RESTAURATION MÉDITERRANÉE

# quand la cuisine joue collectif

Président de la CGPME des Bouches-du-Rhône, militant de la prorogation du dispositif ZFU, Pierre Allary est surtout le PDG de Multi Restauration Méditerranée, une société de restauration collective qu'il a reprise en 2005 avec son épouse.



PIERRE ALLARY

Après trois décennies de bons services chez un leader national de la restauration collective, dont il assurera notamment la direction de la filiale restauration d'entreprises en PACA, Pierre Allary décide de franchir le Rubicon en 2005. Il quitte le groupe pour reprendre une PME régionale avec son épouse. « J'avais en tête ce projet de reprendre une entreprise depuis déjà très longtemps, confie Pierre Allary. Par l'intermédiaire d'un ami commun,

j'ai rencontré Gérard Arlin le fondateur de Multi Restauration Méditerranée qui souhaitait prendre sa retraite et le projet a pris corps ».

Créée 15 ans plus tôt, l'entreprise réalise alors 3,5 M€ de CA pour un effectif de 60 salariés. En 2010, cinq années après sa reprise, elle affiche un CA de 7,8 M€ pour 150 salariés. Sur un marché très concurrentiel,

dominé par les grands groupes, Pierre Allary a su très vite identifier et valoriser les atouts de la pme. « Nous n'avons pas d'infrastructures puisque nous utilisons les cuisines de nos clients, nous avons donc mis sur notre capital humain, la proximité et la qualité de service, valeurs traditionnelles d'une entreprise à taille humaine et patrimoniale. Notre ambition

est d'offrir à nos clients une vraie cuisine, simple, sûre et équilibrée. Nos cuisiniers cuisinent réellement à partir de produits frais et nous privilégions les producteurs locaux et ceux qui travaillent en agriculture raisonnée ». Un positionnement qui a su séduire les collectivités locales (le secteur scolaire représente 40 % de l'activité de la société), mais aussi les entreprises et les maisons de retraite.

« Dès 2005, nous avons transféré notre siège en ZFU à Saumaty pour deux raisons, explique Pierre Allary. D'abord parce que le site bénéficie d'un positionnement géographique exceptionnel quand on travaille comme nous sur toute la région et parce que le dispositif ZFU nous a permis de réinvestir et de financer plus facilement notre développement. C'est pour cela que nous nous sommes mobilisés, avec d'autres chefs d'entreprises et des élus de tout bord pour que le dispositif des zones franches urbaines soit prorogé ».

CONTACT **Pierre Allary**  
04 91 02 04 04  
pierre.allary@multiRestauration.com

CFA COROT

# les ZFU ont joué un rôle de starter



CHRISTIAN VAMBERSKY

Pour Christian Vambersky, directeur du CFA Corot, les ZFU ont contribué à démystifier le secteur Nord aux yeux des chefs d'entreprises.

C'est en 1998 qu'est inauguré le CFA Corot sur un ancien site industriel, Bd du Capitaine Gèze. Après des années de recul industriel, le quartier est classé en zone de revitalisation. Le projet du CFA, en partie financé par des fonds européens, vise à créer, sur 10 000 m<sup>2</sup>, une plateforme de formation qui réponde aux besoins des filières en tension comme l'alimentaire, le commerce, l'hôtellerie ou la restauration. « A cette époque le secteur était encore traumatisé par la désindustrialisation, se souvient Christian Vambersky, le directeur du CFA Corot. On commençait à parler d'Euroméditerranée et la première ZFU à Saumaty venait juste de voir le jour ».

Aujourd'hui, le CFA Corot, s'il n'est pas lui-même en zone franche urbaine, est entouré par les deux ZFU. « L'arrivée des zones franches urbaines a permis de démystifier le quartier dans la tête des chefs d'entreprises. Ils sont venus ici pour bénéficier du dispositif et se sont aperçus que ces quartiers étaient très bien situés géographiquement et qu'ils bénéficiaient d'une excellente desserte. Un cercle vertueux s'est petit à petit mis en place ».

Cette redynamisation économique commence à influencer sur l'évolution sociale et urbaine des quartiers environnants. « Depuis trois ou quatre ans, l'offre de services se développe. Les ZFU ont joué un rôle de starter. Mais on partait de très bas et si l'on veut continuer à attirer des entreprises et des employés, il faudra encore faire des progrès dans le développement des services, des transports, mais aussi du point de vue de l'urbanisme et de l'embellissement du cadre de vie ».

Le CFA Corot, qui propose des formations en alternance du CAP au BTS en passant par le BAC Pro, est directement concerné par ces évolutions. « La formation en alternance implique que pour chaque personne formée correspond un emploi dans une entreprise. Lorsque nous formons 1 000 personnes par an, cela correspond à 1 000 emplois. Globalement, nos formations, notamment dans le commerce et la restauration, sont en phase avec le développement de Marseille. Aujourd'hui, quelques restaurants se créent en ZFU et certains travaillent avec nous. Nous comptons beaucoup sur la mise en œuvre d'Euromed 2 pour poursuivre et amplifier la mutation de ce secteur ».

CONTACT **Christian Vambersky**  
04 91 21 57 27  
christian.vambersky@corot-formations.com

QUESTIONS PRATIQUES

IMPÔTS

## déclaration à l'implantation

L'exonération fiscale des entreprises installées en ZFU n'est pas systématique. Pour en bénéficier, celles-ci doivent en faire une demande spécifique auprès des impôts lors de leur implantation et ce, dans les délais prévus.

**Pour l'impôt sur les sociétés, les BIC et les BNC** : il faut renvoyer au SIE compétent, avant le 31 décembre de l'année de l'opération, l'imprimé EXOZFU-SD (disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) par l'accès suivant : Professionnels - recherche avancée - dans recherche, tapez le mot clé : ZFU et accédez à l'imprimé EXO-44OCTIES, Cerfa 2005)

**Pour la Contribution économique territoriale (CET)** : la CET remplace la taxe professionnelle depuis 2010 ; elle se compose de deux éléments distincts : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

En cas de création ou de reprise :  
**CFE** : remplir la déclaration annuelle 1447 C et la déposer avant le 31 décembre. Pensez à bien indiquer le lieu d'exploitation, le propriétaire et demandez le bénéfice de l'exonération.  
En cas de reprise, déposer également la déclaration 1447 M en indiquant le nom du prédécesseur  
**CVAE** : renvoyer la déclaration 1330 sur la valeur ajoutée des entreprises (voir délai avec les services fiscaux)

En cas de transfert :  
Pas de formalités à effectuer au niveau de la CET.

**Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties** : Remplir l'imprimé n° 6732-SD (CERFA n° 10398\*01). Ce formulaire s'adresse aux propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre d'une ZFU et permet de déclarer les éléments d'activité et la liste des immeubles susceptibles de bénéficier de l'exonération. Pour toute la durée de l'exonération, il est à renvoyer au Centre des impôts fonciers du lieu de situation de l'immeuble avant le 1er janvier de l'année qui suit celle de l'événement (acquisition, affectation à usage professionnel ou commercial).

Pour plus d'informations sur les obligations déclaratives :  
SIE 3° et 14° arrondissements - 04 91 99 12 05  
sie.marseille-3e-et-14e@dgfip.finances.gouv.fr  
SIE 2°, 15° et 16° arrondissements - 04 91 99 12 48  
sie.marseille-2e-15e-16e@dgfip.finances.gouv.fr  
SIE 4° et 13° arrondissements - 04 91 24 12 10  
sie.marseille-4e-13e@dgfip.finances.gouv.fr

**Votre correspondant ZFU à la Direction Régionale des Finances Publiques** (division Fiscalité des professionnels) :  
**Monique LOI** : [monique.loi@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:monique.loi@dgfip.finances.gouv.fr)

QUESTIONS PRATIQUES

POLE EMPLOI

## Evaluer les candidats

L'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR) permet à une entreprise de tester un candidat en situation réelle de travail avant de l'embaucher. Durée maximale de cette période test : 40 heures sur cinq jours. Le futur employeur peut ainsi observer le candidat sous le contrôle d'un tuteur et vérifier ses compétences à occuper le poste. Durant cette évaluation, le candidat conserve son statut de demandeur d'emploi et n'est donc pas salarié de l'entreprise. Pour bénéficier de ce service, l'entreprise concernée doit au préalable déposer une offre d'emploi à Pôle emploi et le candidat évalué doit être inscrit comme demandeur d'emploi. Une convention tripartite est alors établie avant le

début de l'évaluation. Si le candidat ne correspond pas tout à fait au profil recherché à l'issue de cette évaluation, Pôle emploi propose d'analyser la situation avec l'entreprise en question. Pour plus d'informations : ZFU 14° et 15° : 04 91 10 30 73  
ZFU Nord Littoral : 04 91 09 13 85

URSSAF

## Rappel sur les salariés résidents

Les entreprises concernées par le dispositif d'exonération ZFU sont tenues de respecter une proportion d'embauche de salariés résidents fixée à 1 sur 3 (arrondie à l'entier supérieur). L'obligation de cette clause d'embauche intervient à compter de la 3° embauche. Pour plus d'informations : tél. 04 91 83 47 51

### CENTRALE DE MOBILITÉ

# pour réduire les distances vers l'emploi

Portée par la Maison de l'Emploi, la centrale de mobilité a pour mission d'aider les demandeurs d'emplois à dépasser les problèmes de déplacement qui freinent parfois l'accès à l'emploi.

Les problèmes de mobilité géographique constituent parfois un frein à l'insertion professionnelle, surtout pour les plus démunis et surtout dans une ville aussi étendue que Marseille. Une personne habitant dans le secteur Nord qui trouve un emploi dans un restaurant de la Pointe Rouge a en effet beaucoup de mal à rentrer chez elle à deux heures du matin après son service. La Maison de l'Emploi et MPM ont donc répondu à un appel à projet national dans le cadre du plan « espoir banlieue » et à un appel d'offres européen « espaces urbains sensibles ». Une démarche qui a abouti en 2010 à la création de la centrale de mobilité.

*qui génèrent une forme d'assimilation territoriale : habitat enclavé, peu de moyens financiers, garde d'enfants compliquée, illettrisme...».*

*lui et qu'il pourra et saura le conduire ».*

La seconde phase, celle de l'aide concrète, peut se traduire de différentes manières : de la location du scooter électrique à très bas prix au vélo à assistance électrique en passant par la location de voiture ou une aide financière pour un abonnement de transport en commun. « Nous privilégions toujours les solutions collectives ou les dispositifs déjà existants, précise Anne-Laure Desvigne. A défaut, les aides personnalisées sont apportées dans le cadre d'un démarrage d'emploi (CDD, CDI), d'une formation ou d'un entretien d'embauche.



ANNE-LAURE DESVIGNE

« Il ne suffit pas d'avoir un bon réseau de transport pour que les gens se déplacent, explique Anne-Laure Desvigne, chargée de mission dédiée à la centrale de mobilité. Une mère isolée qui a des enfants à aller chercher à la crèche ou à l'école doit gérer des contraintes de temps et d'horaires de transport qui sont autant de facteurs limitants. Certains publics cumulent de nombreux problèmes d'insertion

Ce sont les acteurs du service public de l'emploi qui orientent les demandeurs d'emplois vers la centrale de mobilité. La démarche commence par un diagnostic de leur situation. « Cette phase permet d'établir le potentiel de mobilité des candidats en fonction de leur projet professionnel et des problèmes qu'ils rencontrent. Avant de prêter un scooter à quelqu'un, on va s'assurer que c'est une bonne solution pour

L'objectif final est d'aider ces personnes à devenir autonomes. Par exemple, dans le cadre d'un prêt de scooter, l'ADIE\* pourrait prendre le relais avec un micro-crédit en achat location qui permettrait au bénéficiaire d'acquiescer son propre véhicule ».

#### CONTACT

Anne-Laure Desvigne  
Chargée de mission  
centrale de mobilité  
04 88 15 16 41  
aldesvigne@mdemarseille.fr

\* ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique



Journal réalisé par :  
la direction de Pôle Économie  
et Attractivité du Territoire  
de la Communauté urbaine  
Marseille Provence Métropole.

En partenariat avec :  
l'Agam, le Pôle Emploi,  
l'association Cap au Nord  
Entreprendre, l'association  
Entrepreneurs en Zone Franche,  
la Chambre de Commerce et  
d'Industrie Marseille Provence,  
la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat, Marseille  
Métropole Initiative, la DIRECCTE,  
la direction des Services fiscaux,  
le Grand Projet de Ville,  
la Maison de l'Emploi, Marseille  
Mission Emploi, la Préfecture,  
l'URSSAF, RSI.

Directeur de publication :  
Éric Angelica  
Photos : MPM, François Moura  
Maquette : Piquet design  
Impression : Siris  
Contact : Raphaëlle de Souza  
Service Promotion  
économique :  
04 95 09 50 20 (50 18)  
www.zfu-marseilleprovence.fr



ensemble pour l'avenir des ZFU  
*Mobilisons-nous pour leur prorogation !*

→ <http://avenirdeszfu.posterous.com>